



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 25  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 22 septembre 2020

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

**Absents excusés :**

Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Emilie BRICOUT ;

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h00

Secrétaire : Maël DIONG

### FINANCES

#### DL.20.078 – Travaux supplémentaires sur les cavurnes existants

**Christian DUMAS expose :**

Vu l'article L.2213-8 du CGCT en vertu duquel « Le maire assure la police des funérailles et des cimetières »,

Vu l'article L.2122-22 du CGCT, et notamment le 8ème alinéa,

Vu la délibération n°DL.20.029 du 28 mai 2020, qui autorise Monsieur le Maire à « prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières »,

Considérant la possibilité de proposer des emplacements permettant de recevoir des urnes au-dessus de la surface du sol,

Considérant qu'il convient de conserver l'unité esthétique du champ d'urnes,

Considérant que les frais supplémentaires engendrés par les travaux, sont supportés par la Ville,

Considérant que les travaux seront réalisés au fur et à mesure des demandes,

Considérant qu'il n'est pas possible de fixer un tarif fixe, dans la mesure où les sommes dépendent entièrement des prix pratiqués par les pompes funèbres ; le devis sollicité par la Ville auprès des opérateurs funéraires, sera proposé au demandeur, charge à lui d'accepter ou non l'offre,

Après présentation à la commission « Finances - Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 15 septembre 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de permettre au Trésor Public de solliciter, auprès du demandeur, la somme engagée pour les travaux supplémentaires. Cette somme vient en plus des frais dus au titre de l'achat de concession.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **29 SEP. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **02 OCT. 2020**

Publication le : **02 OCT. 2020**

Notification le : **02 OCT. 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

**Acte à classer****DL-20-078**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2020-10-02T14-35-39.00 ( MI225628157 )

**Identifiant unique de l'acte :** 045-214501694-20200929-DL-20-078-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Travaux supplémentaires sur les cavurnes existants

**Date de décision :** 29/09/2020



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes

**Acte :** [DL.20.078-FIN-travaux  
supplémentaires sur les cavurnes  
existants.PDF](#)

**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

**Préparé**

Date **02/10/20** à **14:35**

Par **LE TUMELIN Sylvie**

**Transmis**

Date **02/10/20** à **14:35**

Par **LE TUMELIN Sylvie**

**Accusé de réception**

Date **02/10/20** à **14:41**